

Entretien notre beau village

En faisant quelques statistiques concernant les permis émis lors de l'été 2008, j'ai constaté que de nombreux permis ont été émis durant la saison 2008. En effet, entre le 30 mai 2008 et le 8 août 2008, 121 permis ont été émis. Cela veut dire que plusieurs personnes ont décidé de faire des travaux de rénovation ou de construction cette été. Je profite donc de cette situation pour vous rappeler que les débris de construction doivent être acheminés vers un site d'enfouissement pour matériaux secs reconnu par le Gouvernement du Québec. Profitons donc de notre dépot municipal situé sur la rue de l'Église qui est ouvert de mai à octobre, le samedi matin de 8:00 à midi, gratuitement pour les contribuables. Il est important de prendre soin de nos terrains en ne laissant pas de vieux matériaux, débris ou déchets s'accumuler. Un terrain bien entretenu contribue la beauté de notre municipalité, non seulement pour vous, mais aussi pour les visiteurs. Du même fait, je vous rappelle qu'une propriété non-entretenu, ou avec une accumulation de débris de toute sorte, constitue une infraction aux règlements municipaux.

Il ne faut pas oublier que les lacs et la nature sont les charmes de notre village, faites leur attention! Entretenez, et faites vidanger vos fosses septiques, laissez la végétation prendre place sur le pourtour des lacs et cours d'eau, et limitez vos interventions sur la rive et dans le littoral des lacs et cours d'eau.

Ce sont là quelques faits et gestes à introduire dans notre mode de vie pour préserver les charmes et la force de Lac-aux-Sables, notre beau village.

La «*Halte Routière*»

Un petit mot en terminant sur l'emplacement que plusieurs appellent la «*Halte Routière*». Comme certains d'entre vous ont pu le constater, les installations présentes sur ce terrain ont été enlevées au début du mois. Étant donné le nombre de questions que la Municipalité a dû répondre au sujet des travaux effectués sur ce terrain, j'ai décidé de faire le point. Premièrement, il faut noter que ce terrain est privé, donc le propriétaire a tous les droits concernant le sort de cet emplacement. Il faut donc comprendre que la Municipalité n'est aucunement responsable des interventions qui y ont été effectuées.

Je vous souhaite une bonne fin d'été...en espérant avoir un peu de soleil avant la saison automnale!

Municipalement vôtre!

Simon, votre inspecteur en bâtiment et en environnement